

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**



L'an Deux Mil Vingt Trois, le 19 décembre,  
Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances,  
Sous la Présidence de Monsieur Daniel KRUSZKA, Maire,  
En suite de convocation en date du 12 décembre,  
Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,  
ETAIENT PRESENTS : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de  
Mesdames Françoise TOULOUSE, Khadija LANNABI, Catherine WILLE, Yamina  
SADOUNE, Dorine CORROYEZ et Messieurs Bertrand NARCISSE, Robert UNTERFRANC,  
Dominique VASSEUR, absents excusés,  
Monsieur Jacky LELONG est élu secrétaire de séance.

-----  
**Objet : Cession de 4 logements de l'école Dolto désaffectés à l'usage du service public de l'enseignement au profit de Flandre Opale Habitat**

Monsieur Emmanuel DONDELA, Adjoint au Maire et rapporteur, expose aux membres du Conseil Municipal que la ville de Loison-sous-Lens est propriétaire de deux ensembles immobiliers, rue Léon Blum, situés aux 48-50 et 52-54.

Que l'immeuble figure au cadastre sous les références suivantes :

- 48 rue Léon Blum – parcelle AB n°35 d'une superficie de 213 m<sup>2</sup>
- 50 rue Léon Blum – parcelle AB n°36 d'une superficie de 183 m<sup>2</sup>
- 52 rue Léon Blum – parcelle AB n°443 et 444 d'une superficie respective de 157 m<sup>2</sup> et 5 m<sup>2</sup>
- 54 rue Léon Blum – parcelle AB n°445 d'une superficie de 167 m<sup>2</sup>

Le tout formant un ensemble d'une superficie de 725 m<sup>2</sup>.

Que les immeubles n°48 et 50 sont actuellement affectés à du logement, tandis que les 52 et 54 rue Léon Blum servent respectivement à du stockage de matériels et à l'accueil des permanences des services de la Protection Maternelle et Infantile du Département.

Que ces locaux ne présentant plus d'intérêt ni pour le service public de l'enseignement ni pour la ville qui doit les entretenir, il a été décidé par délibération du 5 juillet 2023 de les désaffecter du service public de l'enseignement en vue de leur cession au bailleur social Flandre Opale Habitat, dont le siège social se situe à Arras – 21 Boulevard Vauban.

Que saisis à cet effet, les services des Domaines ont, dans un avis rendu le 3 mars 2023, évalué l'ensemble immobilier à 242 700,00 € assortie d'une marge d'appréciation de 10%.

Après négociations avec l'acquéreur, la commune s'engage à céder ces biens pour un montant de 218 430,00 €, déduction faite de 6 650 ,00 € pour le traitement du mérule, soit un montant final de 211 780,00 €.

Les frais de cession seront à la charge de l'acquéreur.

Oui l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

**Vote pour : 28**  
**Abstention : 1**

- D'émettre un avis favorable à la cession de l'ensemble immobilier composé des parcelles cadastrées section AB n° 35 – 36 – 443 – 444 et 445 pour une surface totale de 725 m<sup>2</sup> au profit du bailleur social Flandre Opale Habitat dont le siège social se situe à Arras, 21 Boulevard Vauban, au prix de 211 780,00€.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente ainsi que tout document à intervenir en cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Loison-sous-Lens, le 20 décembre 2023

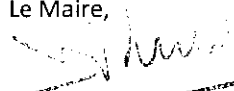
Transmis en Sous-Préfecture de Lens le 20/12/23

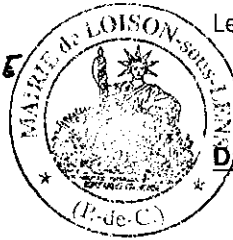
AR : 062-216205237-20231219-dél.191223-252-95

Affiché le 21/12/23

Certifié exécutoire le 21/12/23

Le Maire,

  
Daniel KRUSZKA



Le Maire,

  
Daniel KRUSZKA